



ACTION 10

Accompagner l'élaboration des Plans de mobilité interentreprises

La loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose aux entreprises de plus de 100 salariés la mise en place d'un plan de mobilité.

Un Plan de Mobilité Interentreprises (PMIE) est une démarche globale d'analyse et d'optimisation des déplacements visant à mettre en place des solutions partagées avec d'autres structures situées sur le même site ou à proximité, mais également spécifiques à chaque entreprise.

Il contribue notamment à rationaliser les déplacements en favorisant l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle, à réduire le nombre d'accidents de la route liés aux trajets professionnels et, plus généralement à améliorer la qualité de vie au travail. Il suppose une coordination accrue des actions publiques (travaux de voirie, offre de transports en commun...) et des actions privées (modification des horaires de travail, actions de sensibilisation, installation d'un abri à vélos sécurisé...).

Dans le cadre de sa compétence transports et déplacements, GPSEA souhaite accompagner la mise en œuvre de plans de mobilités interentreprises sur le territoire et travaille ainsi à titre expérimental avec HAROPA Ports de Paris pour la mise en place d'un PMIE à l'échelle du Port de Bonneuil-sur-Marne.

La démarche PMIE consiste en la réalisation d'un diagnostic puis la construction d'un plan d'actions. Sa mise en œuvre suppose un dialogue permanent avec les partenaires publics et la création d'un réseau d'animation de la démarche. Un système de suivi et d'évaluation doit enfin être élaboré afin de quantifier les résultats et actualiser les actions dans le temps.

Le défi est de réussir à mobiliser un nombre suffisant d'entreprises pour justifier des investissements publics (voirie, négociations avec Île-de-France Mobilités,...).



ACTION 10

Accompagner l'élaboration
des Plans de mobilité interentreprises



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **5 plans de mobilité interentreprises** sur la durée du PCAET.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**entreprises** et de **salariés** **bénéficiant d'un PMIE.**



BUDGET ESTIMÉ

- **50 000 € pour 1 à 2 études d'élaboration d'un plan de mobilité interentreprises**, cofinancées par IDFM, dont une étude prioritaire sur le secteur du Port de Bonneuil-sur-Marne.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Lancement de l'étude.
2020	Élaboration d'un 1 ^{er} plan de mobilité interentreprises au Port de Bonneuil-sur-Marne.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements.

Partenaires : Entreprises, Île-de-France Mobilités, Administrations.